



1002828502

DATE DEPOT : 2010-03-30

NUMERO DE DEPOT : 28285

N° GESTION : 2007B00849

N° SIREN : 493664254

DENOMINATION : A.S.I.F

ADRESSE : 6 r Saint Sébastien 75011 Paris

DATE D'ACTE : 2010/03/25

TYPE D'ACTE : ACTE SOUS SEING PRIVE

NATURE D'ACTE : CESSION DE PARTS

CESSION DE PARTS DE LA SARL A.S.I.F

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7 500 €
Siège Social : 6, rue Saint Sébastien 75011 Paris
RCS PARIS B 493 664 254

Entre les soussignés :

Mademoiselle SARRAJ Hanene
demeurant au 707, rue Abraham Ben Aghlab 5020 Jammel - Tunisie
né(e) le 30 mars 1978 à Jammel (Tunisie)
de nationalité Tunisienne

associé, dans la société à responsabilité limitée ci-dessus,

Et,

Mademoiselle BEN AMMAR Sana
demeurant au 6, rue Saint Sébastien 75011 Paris
né(e) le 17 novembre 1985 à Tunis (Tunisie)
de nationalité Tunisienne

D'une part,

D'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

- **Mademoiselle SARRAJ Hanene** est propriétaire de 390 parts de 10 euro chacune, de la Société à responsabilité limitée A.S.I.F au capital de 7 500 €, dont le siège est au 6, rue Saint Sébastien 75011 Paris.

- **6, rue Saint Sébastien 75011 Paris** cède et transporte sous les garanties ordinaires de droit 390 parts qu'elle possède dans la dite société

Par la présente cession, Mademoiselle BEN AMMAR Sana devient propriétaire des 390 parts cédées avec effet à partir du 25/03/2010 tous les droits et obligations y attaches.

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix d'un euro symbolique que **Mademoiselle SARRAJ Hanene** reconnaît avoir reçu de **Mademoiselle BEN AMMAR Sana** dont elle lui donne ici valable quittance.

Est intervenu ici *

Mademoiselle SARRAJ Hanene

Membres de la société A.S.I.F
Lequel, après avoir pris connaissance de la dite cession, l'accepte, avec toutes les conséquences de droits.

Fait à Paris
Le 25/03/2010

Signature suivie de la mention
« Bon pour cession »

Bon pour Cession.

Signature suivie de la mention
« Bon pour acceptation »

Bon pour Acceptation.

Enregistré à : SIE PARIS 11E STE MARQUERITE
Le 29/03/2010 Bordereau n°2010/119 Case n°23
Frais de cession : 25 €
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
Pénalités :